

Le Sommet sera Pg 1 23 FS plus technologique que « politique »

LISE BISSONNETTE

Pour éviter les récifs politiques où pourrait s'échouer le premier « Sommet de la francophonie », qui réunira une quarantaine de chefs d'États et de gouvernements à Paris du 17 au 19 février, la réunion se consacrera surtout aux problèmes de « développement au sens large » avec un très fort accent sur la technologie, la science et les communications. Ces sujets occuperont « les trois quarts du temps de la conférence », révèle un document interne du gouvernement du Québec, qui travaille actuellement en « sherpa », avec une dizaine de pays, à la mise au point de l'ordre du jour de la rencontre.

Des sources proches de la conférence affirment d'ailleurs que, sauf une résolution générale contre l'apartheid en Afrique du Sud, et une tête de chapitre sur « les droits de l'homme », le sommet évitera tout « sujet chaud », et même celui brûlant d'Haïti, qui pourrait jeter un froid sur les délibérations.

Selon le document préparatoire dont LE DEVOIR a obtenu copie, le Québec sera le « chef de file » sur trois sujets: l'énergie (énergies nouvelles et renouvelables), l'informatique en français et en particulier les logiciels, le transfert et la gestion ou l'application de l'information scientifique. Ce sont des « secteurs porteurs d'a-

venir », se réjouissent les auteurs du document.

Le « chef de file », selon le vocabulaire que ce sommet emprunte constamment à l'alpinisme, est celui qui prépare les documents de base sur un point ou l'autre de l'ordre du jour. Une dizaine de gouvernements participants ont offert de s'y mettre.

Le Québec déposera des « notes », à titre d'intervenant complémentaire, sur une douzaine d'autres thèmes qui donnent aussi une bonne idée du ton de la rencontre. Ce sont: les droits de l'homme, la crise du multilatéralisme, la situation de l'agriculture dans les pays du Sud, le commerce international, la formation technique et professionnelle et le transfert des technologies, l'agro-alimentaire, les communications et l'avenir des cultures, les industries de la langue, l'écrit (le français scientifique et technique), le français dans les organisations et les réunions internationales, l'état et l'avenir des institutions de la francophonie, l'enseignement du français dans les pays non francophones.

Certains de ces sujets semblent dépasser la compétence constitutionnelle du gouvernement provincial, qui a convenu avec Ottawa de laisser à la délégation fédérale les interventions touchant la politique internationale. Mais on les abordera, pour les droits de l'homme et l'agriculture par exemple, surtout

sous l'angle de l'éducation, dit-on à Québec.

Les documents que proposeront les « chefs de file » devront contenir des « propositions concrètes ».

Outre les affaires sectorielles, la délégation québécoise débat encore de la possibilité de déposer quelques projets de caractère général, dont une Fondation internationale de la francophonie. L'idée en a été lancée il y a quelques années à l'Agence de coopération culturelle et technique, dont font partie à peu près les mêmes États et gouvernements invités aujourd'hui à se réunir au sommet.

D'autres projets incluraient un « système multilatéral de bourses de perfectionnement », la création de « chantiers internationaux de la Jeunesse », la mise sur pied, localement, de « commissions ou conseils de la francophonie », représentatifs de milieux plus larges que les instances gouvernementales.

Selon le même document, le Québec estime que le sommet doit confier ses lendemains à l'Agence de coopération culturelle et technique, quitte à ce qu'elle doive procéder à certains « aménagements ». On sait que l'Agence, fondée en 1970 à Niamey, éprouve depuis plusieurs années de sérieux problèmes administratifs et de coordination, qui rongent la moitié de son budget, et érodent la confiance des gouvernements membres. On croit, à Québec, que le même dont jouit le Nouveau-Brunswick. À cet égard, il a d'abord référé à une déclaration faite à Paris par le ministre québécois Gil Rémillard, par laquelle, « il exprimait sa fierté de siéger avec les représentants du Nouveau-Brunswick ». Un peu plus loin, M. Mulroney soulignait que le « compromis généreux » qui permet au Québec d'assister au sommet de la francophonie, est modelé sur celui de l'Agence de coopération culturelle et technique: « Nous avons conclu une entente de même nature avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick ».

Enfin, pour être bien certain qu'aucune ambiguïté subsiste sur la similitude des statuts des deux provinces au Sommet de Paris, M. Mulroney eût cette éloquente phrase: « J'y serai moi-même présent, « accompagné » des premiers ministres du Québec et du Nouveau-Brunswick, où le français est reconnu comme langue officielle ».